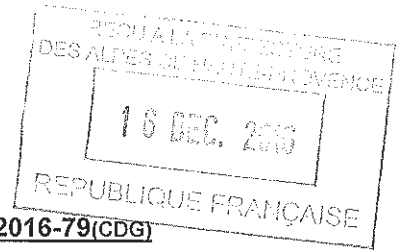


REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----  
Service départemental d'incendie et de secours



Date de convocation : 22 novembre 2016
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 12
Absents : 10
Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2016-79(CDG)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence à un plan intégré thématique (PITEM) ALCOTRA**

**Le Président FIAERT expose :**

La coopération transfrontalière France – Italie est nécessaire pour assurer le meilleur niveau de réponse opérationnelle et d'assistance. Il faut, pour cela, créer des outils permettant de favoriser, faciliter et accroître la coopération entre les autorités françaises et italiennes chargées de la gestion de crise.

**Ouverture d'un appel à projets ALCOTRA PITEM**

ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière) est un programme de coopération transfrontalière européenne couvrant le territoire alpin entre la France et l'Italie. Il a pour objectif la mise en place de projets de coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens en vue :

- de l'amélioration de la qualité de vie des populations ;

- du développement durable des territoires, des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers.

Les projets ALCOTRA sont financés à hauteur de 85 % par l'Europe. Ils sont de 2 types : les projets simples et les plans intégrés, composés de projets simples (5 au maximum).

Du 15 novembre 2016 au 31 janvier 2017, un appel à projets est lancé pour des plans intégrés thématiques (PITEM).

Les PITEM ont pour objectif principal la standardisation des approches et la mutualisation des outils entre les acteurs d'un domaine déterminé, dans la perspective d'une action coordonnée et efficace sur le long terme.

Les projets simples qui les composent doivent faire référence à une thématique unique. D'une durée maximale de 4 ans, les PITEM sont mis en œuvre par un consortium composé de 10 partenaires au plus (5 français et 5 italiens). Chaque partenaire peut désigner 3 délégués.

A l'issue de cet appel à projets, l'autorité de gestion Alcotra ne retiendra qu'une seule candidature. Un budget de 9 millions d'euros lui sera alloué (5 M€ pour les partenaires français et 4 M€ pour les partenaires italiens).

### **Elaboration d'une candidature pour un projet d'envergure**

En prévision de l'appel à projets ALCOTRA PITEM, deux consortiums se sont constitués pour déposer chacun une candidature. Afin de ne pas venir en concurrence l'un de l'autre, lors de rencontres effectuées le 19/09/16 et le 04/11/16 à Chambéry, il a été décidé de fusionner les deux candidatures.

Le projet envisagé qui en découle est le suivant :

- *Objectif* : poursuivre la collaboration et les avancées des précédents projets simples auxquels ont participé chacun des 2 consortiums : PRODIGE (dont le SDIS 04 est partenaire) et RISKMAT.

- *Thème* : intégration des connaissances et des pratiques en matière de lutte contre les risques naturels dans les Alpes franco-italiennes.

- *Sous-projets* :
  - 1 - Communication et résilience ;
  - 2 - Interopérabilité et intégration des systèmes d'information ;
  - 3 - Évaluation économique des risques et indicateurs de résilience, sensibilisation et formation des différents partenaires ;
  - 4 - Réalisation sur des sites pilotes.

Dans le cadre du sous-projet 3, le SDIS 04 serait en mesure de proposer les actions suivantes :

- Création d'un outil de formation : construction d'une plateforme de formation basée sur la réalité virtuelle immersive, dans la continuité du projet PRODIGE, permettant la

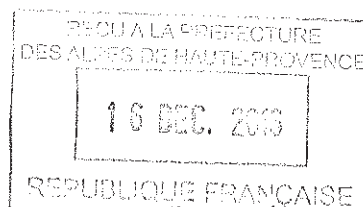
mise en situation des différents acteurs gestionnaires d'une crise (élus et tous les services concourants). Les mises en situation pratiques seraient développées sur les thématiques : séismes, inondations et glissements de terrain ;

- Construction d'une infrastructure : acquisition d'un centre de formation dans le département des Alpes-de-Haute-Provence permettant d'accueillir les différents acteurs institutionnels, français et italiens ;
- Développement de nos bases de données : achat d'outils de collecte de données « terrain », réalisation de relevés de terrain (hydrants...) et de plans parcellaires des communes.

- *Budget* : pour réaliser ces actions, le SDIS 04 pourrait bénéficier d'une subvention de l'ordre de 300 000 € (le montant exact sera réévalué en fonction du nombre de partenaires et de délégataires).

Le financement de ce projet serait réparti comme suit :

- 85 % de subvention de l'Europe ;
- 15 % d'autofinancement et de contributions publiques.



- *Partenaires et délégataires* : pour présenter la candidature, un consortium unique ne dépassant pas 10 partenaires doit être constitué. Pour cela, il a été décidé que les partenaires seraient des collectivités territoriales d'ampleur régionale ou départementale, et que chacune pourrait désigner 3 délégataires.

Les partenaires, liés entre eux par une convention de coopération, réalisent les activités prévues et acquittent les dépenses correspondantes. Ils reçoivent les fonds FEDER et sont responsables de leur utilisation. Ils peuvent faire appel à un ou plusieurs délégataires pour contribuer à la mise en œuvre du projet. Ces derniers agissent sous la responsabilité du partenaire et leurs dépenses sont comptabilisées au nom du partenaire. Le partenaire est tenu responsable de la bonne utilisation des fonds FEDER par ses délégataires et doit garantir le plan de financement tant pour ses activités que celles de ses délégataires.

- *Partenaires pressentis* : Conseils départementaux 04, 73, 74, 05 et 06, , régions Piémont, Vallée d'Aoste et Ligurie, ...

- *Délégataires pressentis* : SDIS 73, SDIS 74, Sapeurs-pompiers de Turin, Ville de Chambéry, Ville de Modane, ...

Pour intégrer le consortium, deux options s'offrent au SDIS 04 :

- être délégataire d'une structure dont le périmètre géographique comprend les Alpes-de-Haute-Provence. Pour cela, le SDIS 04 doit mobiliser d'ici le 21 novembre 2016, une structure acceptant de se positionner comme partenaire du projet. Seul le BRGM PACA (Bureau des Recherches Géologiques et Minières), établissement public régional, pourrait se porter partenaire. Il a été sollicité en ce sens et nous sommes en attente de sa réponse ;
- être partenaire du projet.

Il est demandé au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

- D'approuver la participation du S.D.I.S. 04 à l'élaboration de la candidature de ce PITEM ;
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du conseil d'administration**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small loop at the end and a vertical stroke near the middle.

**Claude FIAERT**